Règlement du tournoi des « Sixties » (+60 ans)

Le 26 novembre 2026 à

SAINT-AVERTIN SPORTS TENNIS DE TABLE

Saison 2026-2027

Le Club de **SAINT AVERTIN** propose un TOURNOI CONVIVIAL de TENNIS DE TABLE pour les plus de 60 ans. Ce tournoi aura lieu le jeudi 26 novembre 2026 dans sa salle spécifique Gymnase Henri Depierre (les Aubuis), **31, rue Frédéric. Joliot-Curie, 37550 Saint Avertin.**

Article 1 :

Pour pouvoir participer à ce tournoi il faut être âgé(e) de 60 ans et plus (né(e) avant le 26 novembre 1966. Tous les habitants licenciés ou non-licenciés de la Touraine sont invités à ce tournoi.

Article 2 :

En fonction du nombre de participants l'organisation se réserve le droit de faire deux tournois séparés (un pour les licenciés et l'autre pour les non-licenciés). **Le nombre de participants est limité à 48.**

Article 3 :

Les inscriptions se feront **en priorité sur la plate-forme HelloAsso** dont voici le lien :
https://www.helloasso.com/associations/saint-avertin-sports-tennis-de-table/evenements/tournoi-des-sixties-2026 **Voir QR Code la page suivante**
Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée. (Il faut donc privilégier la plate-forme)
Les inscriptions peuvent également se faire à l'aide de la fiche jointe. Les fiches doivent parvenir au club de Saint-Avertin Sports avant le 20 novembre 2026 à 14h00 **avec le risque qu'il n'y ait plus de place**. A l'adresse suivante : **par courriel : secretaire@tennisdetable.saint-avertin-sports.fr ou au Gymnase Henri Depierre (les Aubuis), 31 rue Frédéric Joliot-Curie, 37550 Saint Avertin.**

Article 4 :

Le prix d'engagement de ce tournoi est de 7 € par joueur sans repas mais de 17 € avec déjeuner.
Les droits d'engagement seront versés au Club de Saint Avertin via la plate-forme HelloAsso. Si le paiement est fait par chèque, celui-ci doit être libellé à l'ordre de SAS Tennis de Table.

Article 5 :

Le tournoi se déroulera selon 2 tableaux :
- En premier un tableau individuel. Les parties se jouent au meilleur des 5 manches ou aux meilleurs des 3 manches en fonction du nombre d'engagés.
- En deuxième un tableau de doubles. Les parties se jouent au meilleur des 3 manches et le tableau sera à élimination directe.

Article 6 :

Le pointage aura lieu à 8 h 30. La compétition débutera à 9 h 00 sans interruption

Article 7 :

Pour ce tournoi, un certificat médical de non contre-indication pour la pratique d'un sport est vivement conseillé pour tous les non-licenciés. C'est à chaque participant de prendre en compte cette recommandation. Le SASTT décline toute responsabilité.

Article 8 :

Chaque participant(e) devra être muni(e) de chaussures de sport (**obligatoires**) et s'engage à respecter les lieux et le matériel mis à disposition, des raquettes pourront être prêtées par le Club.
Un bon esprit sportif et convivial est souhaité.

Article 9 :

A l'issue de la compétition nous procéderons à la remise des récompenses offertes par le Club de Saint Avertin. Après la remise des prix un repas sera servi aux personnes l'ayant préalablement commandé.

Gymnase Henri Depierre (les Aubuis), 31 rue Frédéric Joliot-Curie, **37550 Saint Avertin*;***

Juge Arbitre Alain SCOLAN ☏ : ***06 77 16 50 84.***

QR code Helloasso